

COMMUNE DE SEYSSUEL

N° d'ordre : 01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : 13

Votants : 18

L'an deux mille vingt-quatre et le sept mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Frédéric BELMONTE, Maire.

Présents : MME NOVOTNY – M. PION – MME DUCRET – M. FANGET – M. DUPONT – MME BECT – M. TISNES – MME DEL GRANDE – M. PRIEUR – MME CARRET MELICA – M. BRANCHE – MME GARCIN.

Absents excusés : MME ROUX – MME PONCET – M. GAY – M. GERARD – MME PFENNIG – MME UZEL.

Pouvoirs : MME ROUX a donné pouvoir à M. BELMONTE – MME PONCET a donné pouvoir à MME GARCIN – M. GAY a donné pouvoir à M. FANGET – M. GERARD a donné pouvoir à MME DEL GRANDE – MME PFENNIG a donné pouvoir à MME NOVOTNY.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance a été désigné : MME DUCRET.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA PREFECTURE DE L'ISERE – SYSTEMES DE VIDEOPROTECTION ET D'ALERTE PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE (PPMS).

Dans le cadre des actions de l'Etat, le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire gère un Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) permettant de soutenir le rôle des collectivités territoriales dans le développement de leurs politiques locales de prévention.

De manière à répondre à ces objectifs de prévention et de sécurisation, la commune de Seyssuel entend poursuivre ses efforts de renforcement en matière de tranquillité publique pour améliorer le cadre de vie de ses habitants.

Considérant que la commune doit renouveler et moderniser son parc de matériels de vidéoprotection,

Considérant l'obligation pour la commune de répondre à la sécurisation volumétrique anti-intrusion des bâtiments scolaires en installant un dispositif d'alerte PPMS conforme à la réglementation en vigueur,

Monsieur le Maire sollicite le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour financer ces projets à la fois de vidéoprotection et de sécurisation des bâtiments scolaires (écoles maternelle et élémentaire, restaurant scolaire et garderie périscolaire).

Le coût global pour le système d'alerte anti-intrusion a été estimé à 11 200 euros TTC (onze mille deux cent euros).

Le coût global du renouvellement et de modernisation du système de vidéoprotection fera l'objet d'une étude tarifaire plus approfondie.

Il convient donc de solliciter ce fonds à hauteur maximum des financements possibles pour l'ensemble des projets.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver le projet de renouvellement du dispositif de vidéoprotection,
- d'approuver le projet d'installation d'un système d'alerte PPMS,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes au titre du FIPD,
- d'inscrire les dépenses correspondantes dans le budget de la commune.

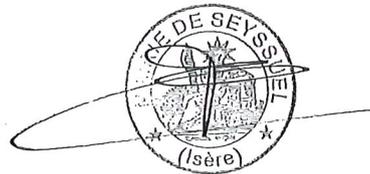
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

POUR	/	
ABSTENTION	/	
CONTRE	/	
UNANIMITE	18	

Approuve à l'unanimité cette opération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,  
Frédéric BELMONTE



Le secrétaire de séance,

Date de Convocation : 1<sup>er</sup> mars 2024

Date d'Affichage : 14 mars 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous/Préfecture le : 14 mars 2024

Et publication ou notification du : 14 mars 2024

COMMUNE DE SEYSSUEL

N° d'ordre : 02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : 13

Votants : 18

L'an deux mille vingt-quatre et le sept mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Frédéric BELMONTE, Maire.

Présents : MME NOVOTNY – M. PION – MME DUCRET – M. FANGET – M. DUPONT – MME BECT – M. TISNES – MME DEL GRANDE – M. PRIEUR – MME CARRET MELICA – M. BRANCHE – MME GARCIN.

Absents excusés : MME ROUX – MME PONCET – M. GAY – M. GERARD – MME PFENNIG – MME UZEL.

Pouvoirs : MME ROUX a donné pouvoir à M. BELMONTE – MME PONCET a donné pouvoir à MME GARCIN – M. GAY a donné pouvoir à M. FANGET – M. GERARD a donné pouvoir à MME DEL GRANDE – MME PFENNIG a donné pouvoir à MME NOVOTNY.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance a été désigné : MME DUCRET.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES - SYSTEMES DE VIDEOPROTECTION ET D'ALERTE PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE (PPMS).

La Région Auvergne Rhône-Alpes accompagne depuis 2016 les communes et leur groupement dans la démarche de sécurisation de leur territoire.

De manière à répondre à ces objectifs de prévention et de sécurisation, la commune de Seyssuel entend poursuivre ses efforts de renforcement en matière de tranquillité publique pour améliorer le cadre de vie de ses habitants.

Considérant que la commune doit renouveler et moderniser son parc de matériels de vidéoprotection,

Considérant l'obligation pour la commune de répondre à la sécurisation volumétrique anti-intrusion des bâtiments scolaires en installant un dispositif d'alarme PPMS conforme à la réglementation en vigueur,

Monsieur le Maire sollicite la Région Auvergne Rhône-Alpes pour financer ces projets de vidéoprotection et de sécurisation des bâtiments scolaires (écoles maternelle et élémentaire, restaurant scolaire et garderie périscolaire).

Le coût global pour le système d'alerte anti-intrusion a été estimé à 11 200 euros TTC (onze mille deux cent euros).

Le coût global du renouvellement et de modernisation du système de vidéoprotection fera l'objet d'une étude tarifaire plus approfondie.

Il convient donc de solliciter la Région Auvergne Rhône-Alpes à hauteur de 50% du total des dépenses éligibles.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver le projet de renouvellement du dispositif de vidéoprotection,
- d'approuver le projet d'installation d'un système d'alerte PPMS,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes,
- d'inscrire les dépenses correspondantes dans le budget de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

POUR	/	
ABSTENTION	/	
CONTRE	/	
UNANIMITE	18	

Approuve à l'unanimité cette opération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,  
Frédéric BELMONTE



Le secrétaire de séance,



Date de Convocation : 1<sup>er</sup> mars 2024

Date d’Affichage : 14 mars 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous/Préfecture le : 14 mars 2024

Et publication ou notification du : 14 mars 2024